

02.04.2019 - 10:00 Uhr

La Banque Alternative Suisse cèle son empreinte CO2 sur l'accord de Paris

Olten (ots) -

La Banque Alternative Suisse veut mesurer son empreinte CO2, la rendre publique et ensuite la réduire selon les objectifs de l'accord de Paris sur le climat. Elle a signé, conjointement avec 27 autres banques socio-écologiques, une promesse d'engagement dans ce sens.

La Banque Alternative Suisse (BAS) a signé le « Climate Change Commitment » de la Global Alliance for Banking on Values (GABV). Par cette déclaration elle s'engage, avec 27 autres banques de la GABV, à mesurer l'empreinte CO2 de l'ensemble de ses activités et à publier les résultats d'ici à trois ans. La BAS veut ainsi s'assurer que les émissions de gaz à effet de serre qu'elle génère soient conforme aux objectifs de l'accord de Paris sur le climat.

Les banques ont une influence majeure sur le climat

« Les banques et établissements financiers dans le monde entier qui se réfèrent à un ensemble de valeurs reconnaissent avec cette déclaration que toutes les banques ont un impact déterminant sur le climat à travers leurs décisions de crédit ou de placement », explique Martin Rohner, président de la direction générale de la BAS. Il appartient à chaque banque de déterminer quels sont les entreprises ou projets qu'elle finance. « En estimant leurs émissions de gaz à effet de serre, elles peuvent réorienter leurs investissements de manière ciblée afin de réaliser un impact favorable sur le climat et contribuer à maintenir le réchauffement en dessous du seuil de deux degrés », complète Martin Rohner, qui a été élu en février au conseil d'administration de la GABV. L'initiative lancée par cette dernière se veut un exemple concret de ce que les banques peuvent faire pour contenir la crise climatique.

Méthode de calcul établie au Pays-Bas

Pour le calcul de l'empreinte CO2, les membres de la GABV recourent à une méthode développée par un groupe de banques néerlandaises, expliquée sur la Platform for Carbon Accounting Financials (PCAF). La méthode couvre les catégories de placement pertinentes de chaque banque, notamment sur le plan des fonds propres cotés en bourse, de l'octroi de crédits ou d'hypothèques, des immeubles commerciaux ou encore des fonds étrangers. Le « Climate Change Commitment » fait partie d'un engagement plus vaste de la GABV qui vise un changement positif de l'ensemble du secteur financier, en particulier en ce qui concerne les questions sociales et environnementales urgentes.

Contact:

Simon Rindlisbacher, porte-parole, tél. 062 206 16 93, e-mail:
medien@abs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100052181/100826534> abgerufen werden.